



Au Conseil communal
de Lausanne
1000 Lausanne

Lausanne, le 16 juillet 2014
Idaff 56335/AG/FM – TRX - C. 28/350-mb

Réponse à la résolution du Conseil communal du 15 septembre 2009, suite à l'interpellation de Mme Magali Zuercher « Quel avenir pour la route cantonale RC 601 entre les Croisettes et Chalet-à-Gobet : un projet communal ? »

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 15 septembre 2009, le Conseil communal, délibérant sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation susmentionnée, adoptait la résolution de l'interpellatrice disant :

« Le Conseil communal souhaite que :

- I. la Municipalité l'informe régulièrement sur l'état d'avancement du dossier ;*
- II. la Municipalité reste particulièrement attentive à l'implication des ressources communales sur des projets incombant au Canton. ».*

En réponse à cette résolution, nous vous communiquons les informations suivantes.

Sous le pilotage des services cantonaux, notamment de l'actuelle Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), avec la collaboration des services concernés des communes d'Epalinges et de Lausanne, les différentes études liées au réaménagement de la RC 601 (route de Berne) entre les Croisettes et le Chalet-à-Gobet se sont déroulées entre 2004 et 2014.

Les deux communes concernées se sont ainsi investies dans les nombreuses réflexions qui ont débuté en 2004 déjà, jusqu'à l'aboutissement aujourd'hui d'un projet issu d'un consensus entre les différents intérêts et interventions des partenaires concernés, dont notamment celles des élus de la région de la Broye.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 8904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

Etat d'avancement du dossier

La requalification de la route de Berne a été inscrite dans les mesures PALM 2012 (5a_CL_01) pour un montant total de CHF 29'400'000.- TTC. Le projet déposé est le résultat des différentes évolutions qui ont été initiées en 2011, tout d'abord sous la houlette du Conseiller d'Etat François Marthaler, puis sous celle de Madame la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite, notamment par une reprise des négociations avec les élus de la région de la Broye, ces derniers ayant manifesté quelque réticence sur certains choix techniques du projet. Tel que ratifié par le Canton dans la pré-convention, la clef de répartition des investissements entre les différentes entités publiques est de 76.75 % pour l'Etat de Vaud, de 16.83 % pour la Commune d'Epalinges et de 6.42 % pour la Commune de Lausanne, soit un montant de CHF 1'900'000.- annoncé au Plan des investissements dans son chapitre 8.

En ce qui concerne le tronçon sis sur le territoire de la Commune de Lausanne, décision a été prise de limiter le projet de requalification sur le tronçon en aval du plateau de Mauverney et donc de ne pas réaliser en première étape le giratoire initialement planifié au Chalet-à-Gobet. En effet, les aménagements prévus sur ce plateau sont intimement liés au développement des activités de loisirs. Les réflexions seront reprises dans le cadre du développement de cette zone d'activité.

Par ailleurs, afin de pallier au retard pris par ce dossier, principalement dû au gel provisoire du projet par le Canton, le Service des routes et de la mobilité, en collaboration avec le Service d'urbanisme dans le cadre du développement du dossier du PPA de l'Ecole Hôtelière de Lausanne, a élaboré et fait mettre à l'enquête publique un accès provisoire (présélection en tourner à gauche) à l'Ecole Hôtelière de Lausanne depuis la route de Berne. Cette enquête s'est déroulée au début de l'année 2013 et la Commune a reçu une approbation du projet délivrée par le Canton en juillet 2013.

Enfin, c'est au tout début de cette année 2014 que la reprise en mains du projet par le Canton a été concrétisée avec l'élaboration d'une convention financière entre ce dernier et les deux partenaires communaux, laquelle a été signée par l'ensemble des participants entre janvier et mars 2014. Aussi, l'ouverture d'un compte d'attente d'un montant de CHF 100'000.- destiné à couvrir les frais d'honoraires des mandataires pour les phases d'avant-projet et de projet d'ouvrage, ainsi que pour la mise à l'enquête publique et la mise en soumission des travaux a fait l'objet d'une communication à la Commission des finances de votre Conseil en avril 2014.

Les grandes lignes du planning présenté par le Canton sont les suivantes :

- Etudes complémentaires, sondages, examens préalables : en cours jusqu'au début 2015 ;
- Etude de détail du projet d'exécution : de mars à novembre 2015 ;
- Mise à l'enquête : à l'automne 2015 ;
- Exposé des motifs et projet de décret (EMPD) : début 2016 ;
- Travaux : du printemps 2017 à l'automne 2019.



En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Sylvain Jaquenoud